



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DP25 AUX HAUTS- GENEVEYS

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande
d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

Version : 1.0 – TH 303714

Date : 29.05.2017

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
24.05.2017	0.1	Création du document	NTE / JME
29.05.2017	1.0	Adoption du document	CC

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Périmètre concerné de 76 mètres	3
3.	Situation existante.....	4
4.	Projet de la route.....	5
5.	Projets connexes	6
6.	Devis des travaux	6
7.	Planning	7
8.	Incidences financières et comptables.....	8
9.	Impact sur le personnel communal	8
10.	Vote à la majorité simple du Conseil général.....	8
11.	Conclusion.....	8
12.	Projet d'arrêté.....	10

Elargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

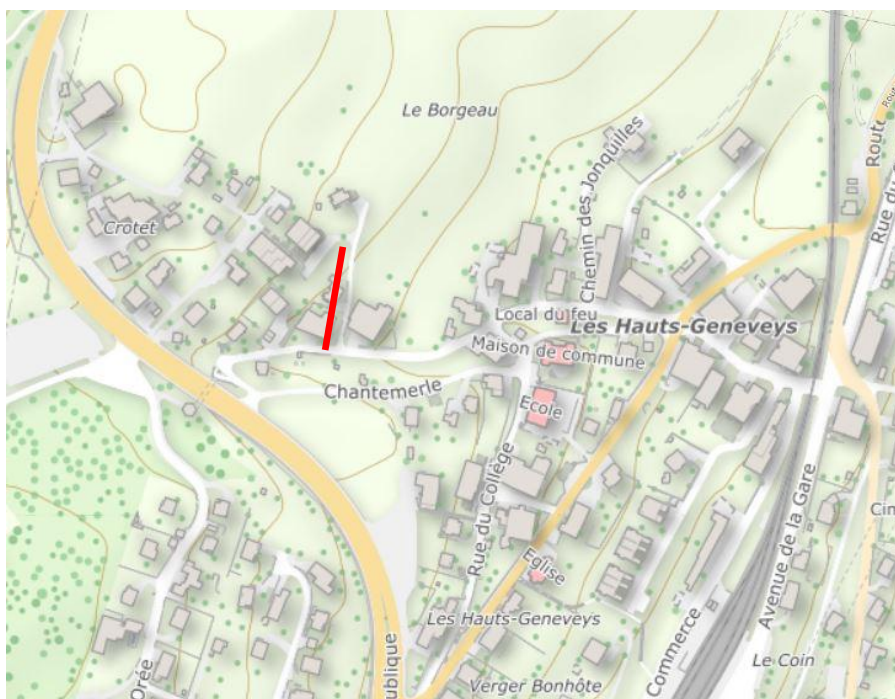
1. Introduction

En 2011, dans le cadre de la demande du permis de construire pour de nouveaux bâtiments situés route de la République 28 aux Hauts-Geneveys, le service cantonal des ponts et chaussées a demandé, dans son préavis, la mise aux normes de la route d'accès, de manière à garantir le croisement des véhicules et la sécurité des piétons. Dans ce but, l'élargissement de la route est indispensable et nécessite des emprises complémentaires au domaine public actuel.

Dans ce cadre-là, la Commune des Hauts-Geneveys s'était engagée à faire réaliser ces travaux à la suite du chantier des immeubles, qui sont terminés depuis plusieurs années.

En janvier 2017, un nouveau chantier a débuté pour la réalisation d'un immeuble situé Vy-Creuse 16, soit juste en aval de la route en question. Des contacts ont été menés avec le promoteur du bâtiment de manière à pouvoir intégrer l'élargissement de la chaussée avec le projet du nouvel immeuble. Ce dernier a donné son accord pour réaliser ces travaux sur sa parcelle, moyennant l'établissement d'une servitude.

2. Périmètre concerné de 76 mètres



Elargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

3. Situation existante

La chaussée actuelle est fortement détériorée et témoigne d'un caisson d'une portance insuffisante. De nombreux dégâts de gel sont visibles sur toute la longueur du tronçon et plusieurs réparations ponctuelles du tapis ont déjà été réalisées.

La largeur de la chaussée varie entre 2.80 et 3.20 m. Le seul croisement possible est sur une place privée, devant l'habitation Vy-Creuse 18.



Vue 1 – vers le bas



Vue 2 – vers le haut

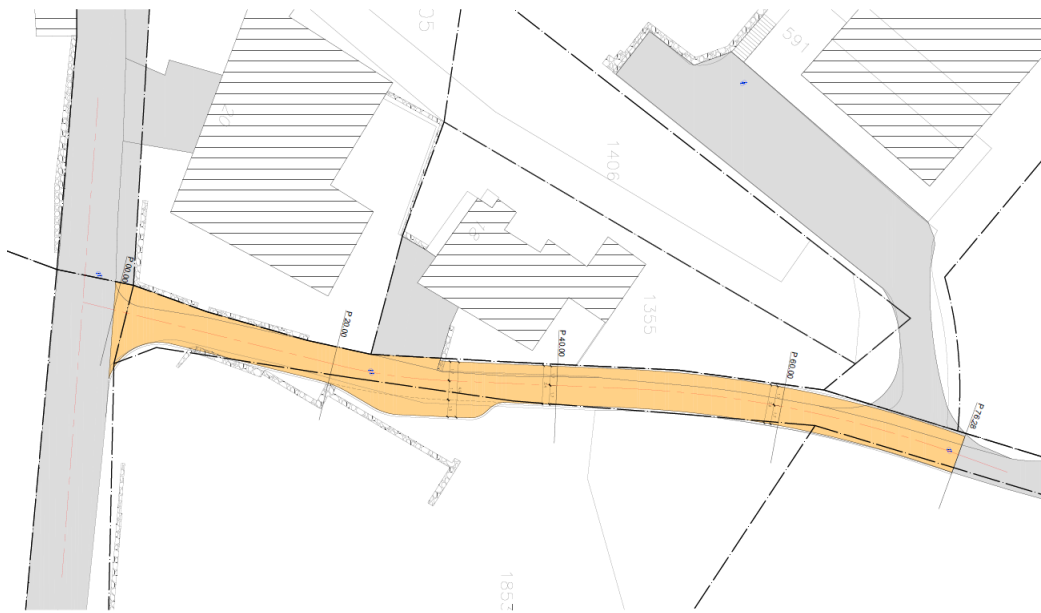
Elargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

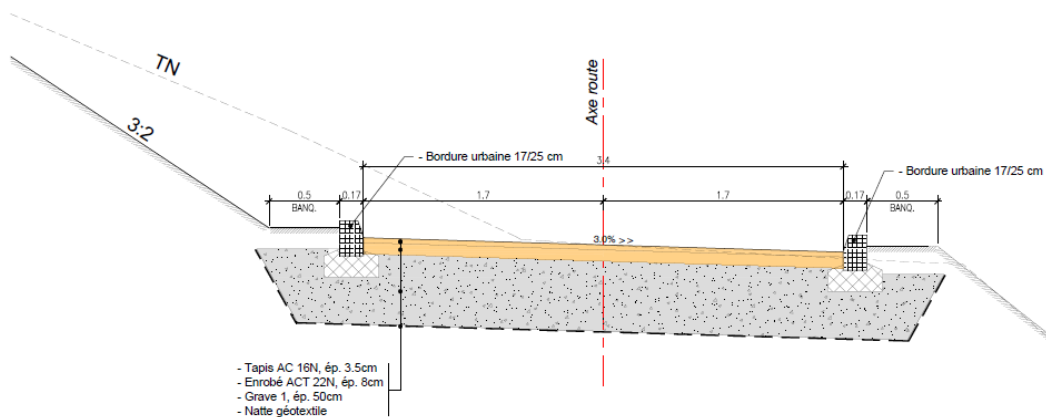
4. Projet de la route

Le bureau DSI – Desaulles & Simon Ingénieurs, a été mandaté pour établir le projet et le devis des travaux pour la réfection et l'élargissement de la route.

Le projet considère la réfection complète du caisson et de l'enrobé, ainsi que la pose de bordures. La géométrie du projet a été établie en suivant la limite de propriété Nord et en créant une largeur de chaussée de 3.40 m, ainsi qu'une place d'évitement côté sud en amont du carrefour. Le profil en long actuel est conservé.



Situation du projet



Profil Type

Elargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

5. Projets connexes

Les gestionnaires des différentes infrastructures souterraines ont été consultés et il ressort un intérêt des intervenants suivants pour profiter des travaux afin d'améliorer/remplacer les réseaux :

- Groupe E SA : pose de nouveaux tubes ;
- Vidéo 2000 SA : pose de nouveaux tubes ;
- Eau potable : remplacement de la conduite existante ;
- Assainissement : pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées pour prolongation du séparatif.

Le financement des travaux concernant l'eau potable et les canalisations de CHF 45'000 environ sera prélevé dans les divers du crédit cadre 2017.

6. Devis des travaux

Poste	Travaux	Montants CHF
1.01	Installation de chantier	6'000
1.02	Démolitions et démontages	4'500
1.03	Fouille et terrassement	24'000
1.04	Couche de fondations pour surfaces de circulation	17'500
1.05	Pavages et bordures	10'000
1.06	Chaussée et revêtement	25'000
1.07	Murs de soutènement, réserve	5'000
1.08	Eclairage public	1'500
1.09	Travaux de paysagiste	7'000
1.10	Signaux routiers	5'000
1.11	Marquages	2'500
1.12	Contrôles qualités	2'000
1.13	Etude préliminaire et mise à l'enquête	5'000
1.14	Frais de mise à l'enquête, émoluments	1'500
1.15	Projet d'ouvrage, mise en soumission	2'500

Elargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

1.16	Direction des travaux, plans d'exécution	7'000
1.17	Relevés et frais de géomètres	6'840
1.18	Frais de notaire pour servitude	3'000
1.19	Divers et imprévus	7'500
	Coût total HT	143'340
	TVA 8%	11'467
	Coût Total TTC	154'807
	Coût Total TTC arrondi	155'000

Conformément à la décision du Conseil communal, 50% de ces travaux seront prélevés sur la réserve des taxes d'équipement payées par les projets immobiliers à leur construction. Par ailleurs, ce prélèvement sera compensé par les taxes facturées au projet en cours sur cette rue.

7. Planning

Poste	Actions à réaliser	Période de travaux
1	Avant-projet et devis – déjà réalisés	05/2017
2	Dépose de la demande de permis	06/2017
3	Mise en soumission	06/2017
4	Adjudication des travaux de génie-civil (sous réserve de l'acceptation du crédit)	08/2017
5	Réalisation des travaux	09/2017

Elargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

8. Incidences financières et comptables

Pour mémoire, le prélèvement sur la taxe d'équipement est fixé depuis plus d'une année à 50% du coût de construction des routes, celui sur la taxe unique d'eau potable à 20% et celui de la taxe unique d'assainissement à 30%.

➤ Dépense brute :	CHF	155'000
➤ Subventions attendues :	CHF	
➤ Participations de tiers (prélèv. taxe équipement, 50% s/155'000):	CHF	-77'500
= Investissement net	CHF	77'500
➤ Amortissement routier (2% s/RLFinEC, ann.2, page 28) :	CHF	1'550
➤ Intérêts de la dette (estimation de 1.5% s/155'000) :	CHF	2'325
➤ Charges induites (optionnel) :	CHF	
➤ Revenus induits (optionnel) :	CHF	
➤ = Charge totale annuelle du compte d'exploitation	CHF	3'875
= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation	CHF	0.007

9. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. Les charges financières estimées au point 8 peuvent être absorbées dans le budget ordinaire de la Commune. La conduite du projet sera assurée par le bureau d'ingénieur. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre le maître d'ouvrage et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

10. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit d'engagement, prévue au budget d'investissement 2017, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux directives de l'article 3.55 du règlement général, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

11. Conclusion

La réfection de cette route avait été acceptée par la Commune des Hauts-Geneveys, avant la fusion. Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de la réaliser et que le moment est idéal maintenant, de par la construction d'un nouvel immeuble.

Le Conseil communal vous demande donc de prendre le présent rapport en considération et de bien vouloir adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Elargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000

Nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 29 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
F. Cuche P. Godat

12. **Projet d'arrêté**



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000 pour l'élargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 29 mai 2017 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 155'000 est accordé au Conseil communal pour l'élargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée aux comptes des investissements 20170201 à 20170205 et amortie au taux de 2%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

Autorisation d'emprunter

Art. 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 26 juin 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le-la président-e

Le-la secrétaire